

LES TARIFS

Les tarifs sont revus chaque année au 1er janvier.

Une majoration de 10 % est appliquée aux familles ne résidant pas dans la commune de Horbourg-Wihr (sauf vacances scolaires).

Une cotisation de 15 € par famille est à régler à l'inscription à chaque année scolaire (du 1er septembre au 31 août).

Nombre d'enfant(s) à charge	Revenus mensuels * – Tarifs applicables du 01/01 au 31/12/2025				
1 enfant	- de 500 €	de 500 € à 1499 €	de 1500 € à 2499 €	de 2500 € à 3500 €	+ de 3500 €
2 enfants	- de 900 €	de 900 € à 1899 €	de 1900 € à 2899 €	de 2900 € à 3900 €	+ de 3900 €
3 enfants et +	- de 1800 €	de 1800 € à 2799 €	de 2800 € à 3799 €	de 3800 € à 4800 €	+ de 4800 €
TEMPS SCOLAIRE les lundis, mardis, jeudis et vendredis					
Accueil avant la classe de 7h30 jusqu'à 8h15	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,05 €	2,30 €
Accueil pendant l'interclasse de 2h avec repas	8,65 €	9,20 €	9,75 €	10,25 €	10,80 €
Accueil après la classe à partir de 16h jusqu'à 18h30 ⁽¹⁾	4,10 €	4,70 €	5,20 €	5,80 €	6,30 €
MERCREDIS et VACANCES					
Journée de 7h30 à 18h30 ⁽¹⁾	19,30 €	21,80 €	24,25 €	26,75 €	29,15 €
Demi-journée avec repas de 7h30 à 14h ou de 12h à 18h30 ⁽¹⁾	14,50 €	15,75 €	17,00 €	18,20 €	19,45 €
Demi-journée sans repas de 7h30 à 12h ou de 14h00 à 18h30 ⁽¹⁾	9,55 €	10,75 €	11,95 €	13,20 €	14,45 €
VACANCES					
Supplément sortie ou animation spéciale du mercredi	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €
PENALITES DE RETARD - Après un 1er avertissement, si la famille arrive en retard après 18h30 ou 18h le vendredi					
Par 1/4h entamé et par enfant	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €

(1) 18h00 le vendredi

Les modes de paiement

- Par **carte bancaire** via le Portail Familles
- Par **prélèvement automatique** (s'adresser au secrétariat pour la mise en place)
- En **espèce, chèque** à l'ordre de l'Association de Gestion des Actions Pour l'Enfance et la Jeunesse (A.G.A.P.E.J.), **chèques CESU** ou **ANCV** (l'association ne procède à aucun remboursement pour ceux-ci), directement à l'accueil de Planète Récré. Les Bons CAF sont acceptés.

LES MODALITES D'ANNULATION

Le système de pénalités a été renforcé pour pallier aux annulations.

Le tableau ci-dessous reprend les modalités d'application ainsi que les taux de pénalités.

Taux de pénalités	Conditions d'application des pénalités
100 %	La famille n'excuse pas l'absence de son enfant (absence non justifiée), ou tardivement : une fois que le créneau réservé a démarré. Pour l'accueil pendant l'interclasse avec repas ou la pause méridienne avec repas ou l'après-midi avec repas, si la famille prévient de l'absence après 8h (après la confirmation de la commande des repas).
50 %	La famille excuse l'absence de son enfant dans les 48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week-end et jours fériés) .
30 %	La famille annule à plus de 48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week-end et jours fériés) .
Aucune pénalité	Maladie de l'enfant supérieure à 3 jours consécutifs : la famille dépose un certificat médical justifiant l'absence dans un délai de 2 jours ouvrables (le délai de carence qui comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires suivants, est dû par la famille). En cas d'hospitalisation de l'enfant, il n'y a pas de délai de carence. Cela ne dispense pas la famille d'annuler ses inscriptions via le Portail familles. Cas particuliers pour les enfants des écoles de Horbourg-Wihr : En cas de participation à l'APC, la famille nous informe 8 jours au préalable En cas de sortie scolaire, la famille nous informe 15 jours au préalable En cas de classe verte, la famille nous informe 1 mois au préalable



ACCUEIL DE LOISIRS

pour les enfants scolarisés dès 3 ans
ACCUEIL REGULIER et OCCASIONNEL



PERISCOLAIRE

ACCUEIL du MATIN, MIDI et SOIR



NOS PARTENAIRES

MERCREDIS

ACCUEIL en JOURNEE ou en DEMI-JOURNEE

VACANCES

HIVER, PRINTEMPS, ÉTÉ, AUTOMNE



NOTRE
PORTAIL
FAMILLES

POLE ENFANCE

15a rue de Lorraine 68180 HORBOURG-WIHR

☎ 03 89 41 58 22

accueil@planete-recre.com

<https://planeterecre.portail-familles.app>

PORTAIL FAMILLES

Dans une démarche de dématérialisation favorisant l'accès à ses services et dans une logique éco-responsable, Planète Récré a **changé son mode de fonctionnement avec l'ouverture d'un Portail Familles en ligne**.
Constitution du dossier famille, inscriptions et/ou annulations de nos accueils, réception des factures, paiement en ligne... tout est maintenant possible via l'application Portail Familles disponible sur **https://planeterecre.portail-familles.app**
Vous y trouverez également le **règlement de fonctionnement** et le **projet pédagogique** de l'Accueil de Loisirs, ainsi que le **projet éducatif** de l'Association. **Les programmes d'activités** sont mis en ligne au fur et à mesure de l'année sur notre Portail Familles.

LES MODES D'INSCRIPTIONS

Pour l'accueil périscolaire et des mercredis, vous pouvez inscrire via le Portail Familles vos enfants, selon les places disponibles , selon deux modes :

- **Le mode permanent** si vous avez des besoins d'accueil régulier ou planifié
 - **Le mode occasionnel** mois par mois si vous avez des besoins ponctuels ou irréguliers
- Vous trouverez le calendrier des ouvertures des inscriptions ainsi que les modalités pratiques sur notre Portail Familles.
Lors de l'inscription via le Portail, s'il n'y a plus de place, les familles peuvent inscrire leurs enfants sur **liste d'attente**. Elles seront averties par mail dès qu'une place se libère et les enfants seront automatiquement inscrits.
Aussi, si dans l'intervalle la famille opte pour une autre solution elle doit absolument annuler sa demande en liste d'attente via le Portail. Cette annulation est alors sans pénalités.
Pour l'accueil des vacances, le paiement en ligne est requis. Il n'y a pas de liste d'attente. Aussi, il est conseillé de retourner régulièrement sur le Portail Familles afin de voir si des places se sont libérées suite à des annulations.

PERISCOLAIRE

POUR LES MATERNELLES Sites des Erables, Lauriers, et Oliviers.	POUR LES ELEMENTAIRES Site des Chênes 15a rue de Lorraine.
Accueil du matin avant la classe L'accueil est assuré par les ATSEM de chaque école dès 07h30 (renseignements Mairie).	Accueil du matin avant la classe L'accueil est assuré par notre équipe d'animateurs dès 7h30 avec des animations « libres ».
Accueil pause méridienne avec repas Le service est assuré directement sur place. Dans chaque école, une salle est dédiée à l'accueil périscolaire pour le midi et le soir. Le repas est suivi d'un temps récréatif de détente et d'activités, encadré par l'équipe d'animation.	Accueil pause méridienne avec repas Les enfants sont répartis par groupe d'âge. Le repas est accompagné d'un temps récréatif de détente et d'activités. A noter qu'un double service pourra être organisé en fonction des effectifs.
Accueil du soir après la classe Comme pour le midi, l'accueil est organisé sur chaque site de maternelles, à l'extérieur ou dans les salles dédiées. Un goûter et des activités sont proposées chaque soir.	Accueil du soir après la classe Après l'école, les enfants sont invités à prendre le goûter, puis à se répartir dans diverses salles, ou à l'extérieur, pour les activités ou les devoirs.

Pour plus de renseignements, merci de vous référer aux **projets pédagogiques** ou de **solliciter le secrétariat**.

MERCREDIS et VACANCES

Les enfants sont répartis par **groupe d'âge à partir de 9h00**, à savoir :

- les Petits Explorateurs (petite section de maternelle)
- les Conquistadors (du CP au CE1)
- les Aventuriers (moyenne et grande sections de maternelle)
- les Griffons d'Or (du CE2 au collège)

Des ajustements peuvent être effectués en fonction du nombre d'inscriptions par classe d'âge.
Le MERCREDI pour le groupe des Conquistadors et des Griffons d'Or, des activités sont proposées chaque mercredi matin à la salle Kastler.

Pour la sieste des Petits Explorateurs :

Tous les enfants de 1ère année de maternelle participent à la sieste. **Chacun devra avoir un sac avec des habits de rechange, doudou et tétine si besoin**. En cas de nécessité de port de couches, cela sera envisageable jusqu'aux vacances de la Toussaint. Celles-ci seront fournies par les parents. Si l'enfant ne dort pas l'après-midi, il lui est proposé une activité calme.

Pour la sieste des Petits Explorateurs :

Tous les enfants de 1ère année de maternelle participent à la sieste. **Chacun devra avoir un sac avec des habits de rechange, doudou et tétine si besoin**. En cas de nécessité de port de couches, cela sera envisageable jusqu'aux vacances d'automne. Celles-ci seront fournies par les parents. Si l'enfant ne dort pas l'après-midi, il lui est proposé une activité calme.

Pour les sorties des mercredis pendant les VACANCES, merci de munir votre enfant :

- D'un **sac à dos** avec:
- une bouteille ou une gourde d'eau uniquement
 - des chaussures adaptées à la sortie
 - Un paquet de mouchoirs
 - Une casquette et un K-way

Pour les **sorties piscine**, il est demandé en plus: un gel douche, une serviette de bain, des brassards gonflés (si besoin), un maillot de bain à mettre à l'Enfant avant son arrivée et un sous-vêtement de rechange.

Ci-dessous, vous retrouverez le détail d'une **journée type** :

de 7h30 à 9h	L'accueil des enfants s'organise de manière échelonnée jusqu'à 9h00. Une proposition d'activités est faite tout en douceur, afin de respecter au mieux le rythme des enfants.
de 9h à 9h30	L'appel est effectué pour une répartition par groupe d'âge . Chaque groupe a son « forum » personnalisé et sa salle de référence.
De 09h30 à 12h00	Les activités démarrent par groupe.
De 12h à 13h	Temps de repas échelonné par groupe.
De 13h à 14h	Temps de jeu libre jusqu'à 14h00. Début du temps de sieste pour le groupe des Petits Explorateurs.
de 14h à 16h00	L'appel est effectué par groupe d'âge comme le matin. Les animateurs présentent les différentes activités aux enfants.
De 16h00 à 17h00	Un goûter est proposé aux enfants
de 17h00 à 18h30 (18h00 le vendredi)	Un temps d'activités libres, avec des ateliers ouverts pour tous les enfants jusqu'à leur départ.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fonctionnement des arrivées et départs

Assurez-vous de **déposer votre(vos) enfant(s) auprès d'un responsable** et de **signaler votre présence** lorsque vous venez le(s) chercher. Pour tout autre individu que les parents venant régulièrement, il est indispensable d'ajouter leur identité dans les personnes autorisées sur le Portail familles. En cas de départ exceptionnel avec une personne tierce non habituelle, il est impératif de prévenir le secrétariat par mail.

Alimentation écoresponsable

Avec notre traiteur « Pomme et Chou », les enfants de Planète Récré ont accès à des repas équilibrés et variés tout au long de l'année. « Pomme et Chou » cuisine tous ses repas maison, avec des **produits frais** et **locaux**. Chaque semaine un repas végétarien est instauré en vu de sensibiliser les enfants à l'existence de protéines dans d'autres aliments que la viande, le poisson et les œufs.

Automédication

Comme spécifié dans le règlement de fonctionnement, aucune forme d'automédication n'est autorisée à Planète Récré. Seuls les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à jour peuvent bénéficier de l'administration de médicaments par des personnes autorisées. Pour des raisons évidentes de sécurité, **il est interdit de laisser des médicaments (homéopathie comprise) dans le sac ou poche des enfants ou de leur dire de les prendre eux-mêmes**. En cas de traitement quotidien, voyez avec le médecin pour fragmenter les prises le matin et le soir.

Fermetures annuelles

Planète Récré ferme habituellement ses portes deux semaines durant les vacances de Noël ainsi que trois semaines durant la saison estivale. Une semaine supplémentaire s'ajoute en août cette année pour l'organisation du déménagement.

- **Vacances de Noël** : du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclus.
- **Vacances d'été** : du lundi 27 juillet jusqu'au vendredi 14 août 2026 inclus.
- **Pont de l'ascension** : le vendredi 15 mai 2026.

FICHE PRATIQUE INSCRIPTION EN MODE PERMANENT

Ce mode d'inscription concerne uniquement le **temps scolaire du lundi au vendredi (mercredi compris)**.
Il s'adresse aux familles qui ont pour leurs enfants des **besoins d'accueil régulier ou planifié**.

LES CONDITIONS D'ACCES

Pour les **LUNDIS, MARDIS, JEUDIS et VENDREDIS MIDI uniquement**

Il est nécessaire d'être domicilié **HORBOURG-WIHR**⁽¹⁾ (exception pour les familles séparées, dont au moins un parent habite la commune et le personnel de l'AGAPEJ) ou être scolarisé à HORBOURG-WIHR, et avoir fréquenté en mode permanent l'Accueil de Loisirs l'année scolaire n-1 et être en **activité professionnelle** (exception pour la maternité et la longue maladie à justifier).

Pour les **MATINS, les SOIRS ou les MERCREDIS**

Les inscriptions sont ouvertes à l'ensemble des familles.

LES CRITERES D'ATTRIBUTIONS

Les places sont attribuées : par établissement, puis par nombre de créneau demandé en moyenne, puis par ordre d'arrivée des demandes selon le calendrier ci-contre

Des exceptions peuvent être réalisées par la Direction si certains créneaux ne sont pas complets.

Comptabilisation du nombre de créneau :

Le lundi, mardi, jeudi ou vendredi : l'accueil de midi ainsi que l'accueil avant ou après la classe compte pour 1 créneau chacun.

Le mercredi : la journée = 3 créneaux, la demi-journée avec repas = 2 créneaux, la demi-journée sans repas = 1 créneau

Si la condition d'être en **activité professionnelle n'est plus remplie en cours d'année**, la perte des places des lundis, mardis, jeudis et vendredis **midi** s'effectue le mois suivant. La famille est invitée à utiliser le mode occasionnel.

LES DIFFERENTES ETAPES A EFFECTUER

ETAPE n°1

Pour les nouvelles familles :

Créer son compte sur le portail familles <https://planeterecre.portail-familles.app>

ETAPE n°2

À partir du **31 mars 2025** rajoutez ou mettez à jour les pièces justificatives sur votre portail familles.

- **Certificat médical** d'aptitude, **PAI** si nécessaire

- **Justificatif de domicile pour les familles domiciliées à HORBOURG-WIHR uniquement :**

Facture récente d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, certificat récent d'imposition ou de non-imposition, quittance récente d'assurance pour le logement ou de loyer.

- **Attestation de travail récente établie par l'employeur ou KBIS récent uniquement pour l'accueil en mode permanent les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi en temps scolaire.** Les justificatifs sont à fournir selon la composition du foyer fiscal de l'enfant (père et mère).

Si les parents sont séparés :

- Père (uniquement si parent isolé)
- Mère (uniquement si parent isolé)
- Père, belle-mère ou concubine
- Mère, beau-père ou concubin Attestation de travail .

- **L'autorisation d'utilisation du service CDAP ou l'avis d'imposition de l'année n-2** pour les familles non-allocataires.

ETAPE n°3

À partir du **31 mars 2025**, pour les familles dont les **enfants sont scolarisés à HORBOURG-WIHR :**

Dans la rubrique « inscription scolaire », renseignez l'école et la classe de vos enfants pour l'année scolaire **2025/2026**.

ETAPE n°4

Pour les familles déjà inscrites vérifiez bien que vos informations sont à jour. Pour cela, allez sur votre portail familles et faites un essai comme si vous vouliez inscrire votre enfant. Corrigez les informations en cliquant sur l'encart rouge qui apparaît.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si vous rencontrez des difficultés.

ETAPE 5

Saisissez dans la rubrique « mon planning » **vos besoins sur l'année scolaire 2025/2026** en utilisant le mode « recopie » selon le calendrier suivant :

Lundi 12 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **15 créneaux** par semaine

Lundi 12 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **14 créneaux et plus** par semaine

Lundi 12 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **13 créneaux et plus** par semaine

Mardi 13 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **12 créneaux et plus** par semaine

Mercredi 14 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **11 créneaux et plus** par semaine

Jeudi 15 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **10 créneaux et plus** par semaine

Vendredi 16 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **9 créneaux et plus** par semaine

Lundi 19 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **8 créneaux et plus** par semaine

Mardi 20 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **7 créneaux et plus** par semaine

Mercredi 21 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **6 créneaux et plus** par semaine

Jeudi 22 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **5 créneaux et plus** par semaine

Vendredi 23 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **4 créneaux et plus** par semaine

Lundi 26 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **3 créneaux et plus** par semaine

Mardi 27 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **2 créneaux et plus** par semaine

Mercredi 28 mai 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **1 créneau et plus** par semaine

Si vous ne désirez pas inscrire votre enfant le jour de la rentrée (lundi 1er septembre), ne cochez pas cette journée.

Pour les familles qui demandent uniquement le mercredi

Mardi 3 juin 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **3 créneaux** par semaine

Mercredi 4 juin 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **2 créneaux et plus** par semaine

Jeudi 5 juin 2025, pour les familles qui demandent en moyenne par enfant **1 créneau et plus** par semaine

Passé ces délais, pour tout complément de créneau ou nouvelle demandes, les familles peuvent effectuer une demande par mail à la direction christine.danjean@planete-recre.com

ETAPE 6

Vous recevez un mail de confirmation si votre demande est acceptée.

Dans le cas contraire vous êtes invité à inscrire vos enfants en mode occasionnel à partir du mardi 10 juin 2025 à 13h00 pour le mois de septembre. Le calendrier complet d'inscription en mode occasionnel est disponible sur votre Portail Familles.

ANNULATION DU MODE PERMANENT

L'annulation doit se faire par mail et non par le portail familles.

Aucune pénalité n'est appliquée dans le cadre d'un **préavis d'un mois**.

Si une situation personnelle impose un changement rapide de prise en charge, elle doit être précisée par mail.

La situation est ensuite étudiée par la Direction qui peut décider suivant le cas d'annuler tout ou en partie les pénalités.

Dans le cas d'annulation partielle, selon le nombre et la nature de créneaux restants la Direction peut décider d'annuler le mode permanent et inviter la famille à s'inscrire en mode occasionnel (par équité vis-à-vis des familles ayant été refusées en mode permanent).

AVERTISSEMENT

Le mode permanent ne sert pas à réserver des places pour ensuite les annuler régulièrement.

En cas d'abus des familles ou d'annulations trop régulières, la direction prendra contact avec les familles pour avoir des explications et pourra, selon le cas, prononcer l'exclusion du mode permanent.

LES HORAIRES D'ECOLES

ECOLES	MATIN	APRES-MIDI
ECOLES MATERNELLES	08H00- 11H30	13H30 - 16H00
LES CHENES	08H15 - 11H45	13H45 - 16H15



**NOTRE
PORTAIL
FAMILLES**